



PREAVIS N° 04/2022

BUDGET 2023

Au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

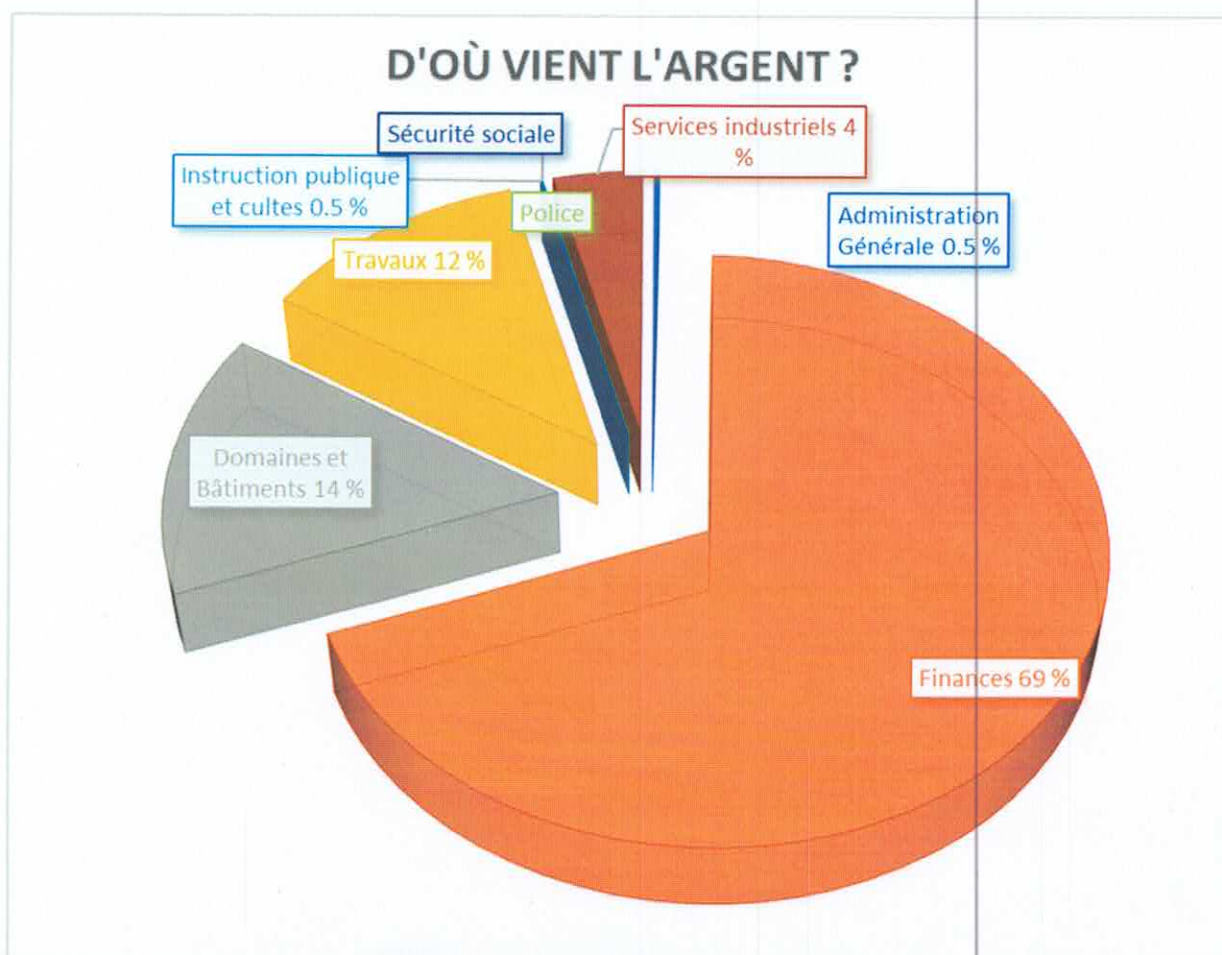
Le budget de fonctionnement 2023 établi par la Municipalité se présente comme suit :

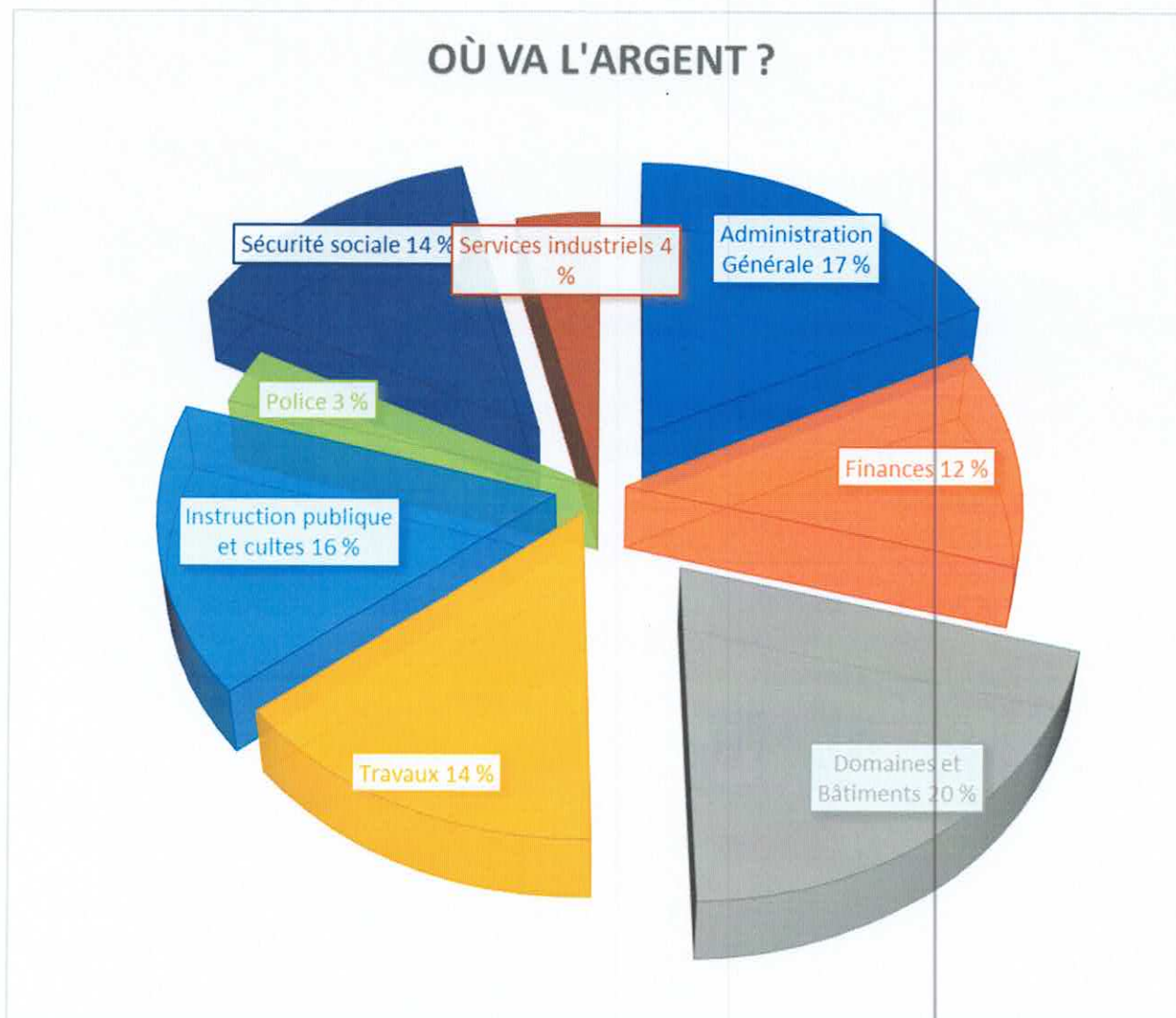
Total des charges	Fr.	740'100.00
Total des revenus	Fr.	<u>670'140.00</u>

Soit un excédent de charges de Fr. 69'960.00

La Municipalité a passé en revue tous les comptes de fonctionnement en tenant compte des perspectives à venir. Nous pouvons raisonnablement faire les commentaires suivants :

Voici deux graphiques pour illustrer d'où vient l'argent et à quoi il sert :





Péréquation :

Les prévisions cantonales pour le calcul 2023 se présentent comme suit :

A charge de la Commune :

Cohésion Sociale	Fr. 59'008.00	
Alimentation à la péréquation directe	Fr. 82'457.00	
Police	Fr. 13'119.00	Fr. 154'584.00

Compensations (produits) :

Population/solidarité	Fr. 90'836.00	
Thématiques Transports	Fr. 10'180.00	
Thématiques Forêts	Fr. 17'604.00	<u>Fr. 118'620.00</u> ./.

Total Net 2023 (Charge) Fr. 35'964.00

Pour info : Total Net 2022

Fr. 30'140.00

Comptes 45 Ordures ménagères – 46 Egouts/Epuration – 81 Service Eaux :

Ces 3 comptes doivent s'autofinancer par des taxes y relatives. La Municipalité relève les éléments suivants :

- Ordures ménagères et décharge : prévision d'une légère augmentation des charges compensée par un prélèvement au fonds de réserve affecté de Fr. 1'370.-
- Réseaux d'égouts et d'épuration : charges supplémentaires pour l'entretien des canalisations (+Fr. 5'000.-), entretien de la station d'épuration de la Chaux (+Fr. 5'000.-) et divers compensées par un prélèvement au fonds de réserve affecté de Fr. 12'500.-
- Service des eaux : besoin également d'un prélèvement de Fr. 6'800.- au Fonds de réserve.

L'évolution des projets futurs concernant ces dicastères est suivie très attentivement par la Municipalité. Elle étudie la viabilité des taxes actuelles car elle doit également respecter l'obligation d'autofinancement de ces postes.

On constate qu'avec les rentrées fiscales actuelles et sans nouveaux produits, il devient difficile d'équilibrer des comptes.

Pour plus de détails, des commentaires sont mentionnés sous certains postes du budget.

Proposition de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2023 tel que présenté, soit avec un excédent de charges de **CHF 69'960.00**, tout en précisant qu'elle reste très attentive à limiter les dépenses.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

- vu le préavis municipal N° 04/2022 relatif au budget 2023
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'adopter le projet de budget 2023 qui représente un excédent de charges de Fr. 69'960.00.



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité


J.-L. Reymond
Syndic




T. Laffely
Secrétaire